



Déclaration CTA du 15 janvier 2016

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs,

Bonheur, paix et sérénité : ces vœux, qu'au nom de l'UNSA Education, je formule pour chacune et chacun d'entre vous pour 2016 pourraient paraître bien conventionnels. Mais peut-être l'année écoulée, avec son cortège terrible de violences, aura-t-elle au moins contribué à rappeler que les mots sont porteurs de sens.

Les attentats sanglants, les drames humains qu'ils créent, ne marquent pas seulement nos esprits. Ils nous éclairent aussi, par contrecoup, sur le vrai sens des valeurs républicaines qui fondent notre vivre ensemble français.

Et pourtant... attentats, inégalités, chômage... autant de coups de boutoir assésés sur notre société qui la font vaciller sur ses principes démocratiques, hésiter sur son modèle.

A sa place syndicale, l'UNSA Education a dit, et son soutien au combat implacable contre le terrorisme fanatique, et son attachement au cadre démocratique républicain. C'est de ce point de vue qu'elle a analysé le « projet de loi constitutionnelle de protection de la Nation » adopté par le Conseil des ministres du 23 décembre.

Si nous comprenons l'état d'urgence légitimement décrété par une République qui voit ses citoyens et ses valeurs attaqués de plein fouet, les restrictions des libertés collectives et individuelles qu'il implique, doivent pour l'UNSA Education, rester temporaires et étroitement contrôlées. La constitutionnalisation de l'état d'urgence contenue dans l'article 1 du projet de loi ne peut donc que nous laisser interrogatifs.

Quant à l'article 2 instituant, en cas de crimes graves, la déchéance de nationalité française pour des binationaux nés français, l'UNSA Education ne peut qu'exprimer son complet désaccord. Non seulement son efficacité dans la lutte contre le terrorisme est très sujette à caution, mais cette mesure viendrait déséquilibrer gravement les principes autour desquels s'est construit le concept de nationalité en France, par le sol ou par le sang. En République, lorsqu'on est Français de naissance, on ne l'est ni plus, ni moins que d'autres : on l'est à égalité avec tous les autres, qu'ils soient détenteurs d'une autre nationalité ou non, qu'ils croient à une religion ou pas, qu'ils soient riches ou pauvres, ...

Plutôt que de créer différentes catégories de Français, l'urgence est, pour l'UNSA Education, de renforcer la cohésion sociale et de faire vivre la laïcité.

A l'occasion des 110 ans de la loi de 1905, l'UNSA Education réaffirme que la laïcité est un principe essentiel de la République, principe de concorde, de liberté, de justice sociale qui ne doit être ni instrumentalisé, ni utilisé pour entretenir des amalgames.

Il est, face aux situations tragiques -et que l'on espère exceptionnelles- telles que nous les vivons ces derniers mois, une recherche de la bonne solution un peu désespérée. Il faudrait tirer de son chapeau la formule magique, qui a le moindre coût et avec un maximum d'efficacité recréerait du lien social, de l'envie de mieux vivre ensemble sa citoyenneté et de construire l'avenir. Difficile, dans une société qui subit la multiplication des crises.

Dernière bonne idée en recyclage, l'extension, à défaut de sa généralisation, du service civique.

L'UNSA Education tient à rappeler qu'**entrer dans une citoyenneté active s'accompagne et s'éduque**. Nous avons même, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle mis en œuvre une démarche nommée «éducation populaire» dont c'est l'essentielle raison d'être. Certes, elle ne doit pas rester enfermée dans les approches d'hier. Elle ne peut, pas davantage, se suffire à elle-même et nécessite d'être inscrite dans une vision large qui repense les politiques publiques et la place des citoyens. Avec l'éducation familiale et l'éducation scolaire, elle construit une complémentarité d'approches et de contenus. Si elle s'adresse prioritairement aux jeunes parce qu'ils sont des entrants dans la vie économique, sociale, citoyenne, affective, culturelle, autonome, elle concerne chacun et surtout le collectif.

Aujourd'hui c'est cette politique de citoyenneté, donc d'éducation populaire, qu'il est urgent de refonder. Nul doute que le service civique peut y trouver toute sa place surtout lorsqu'il est accompagné par les conseillers pédagogiques et des associations d'éducation populaire. Il en est une brique, mais pas la totalité de la maison commune qui reste à construire.

J'en viens à l'ordre du jour de ce CTA de répartition des moyens pour la rentrée 2016.

Malgré un contexte économique dégradé, avec 175 ETP pour le 1^{er} degré, 160 pour le 2^d degré, 10 emplois administratifs en EPLE, 2 emplois d'infirmiers, 1 emploi d'assistant de service social, **la priorité à l'Education est réaffirmée** et nous nous en félicitons.

Ce qui nous est présenté pour 2016 s'inscrit dans le prolongement des **efforts relatifs accomplis ces dernières années**.

Je dis bien relatifs car nous sommes loin d'avoir rattrapé les conséquences des suppressions effectuées auparavant.

S'agissant du programme 230 « vie de l'élève », 1 seul poste d'assistant de service social est loin de répondre aux besoins de notre académie dans le secondaire et absolument pas dans le primaire ! Enfin nous dénonçons l'absence de création de poste de CPE alors même que ces derniers, dans le climat actuel, ont plus que jamais un rôle primordial à jouer.

Nous déplorons également l'absence de création sur le programme 214 « soutien de la politique de l'Education Nationale ». L'UNSA Education tient à rappeler aujourd'hui la véritable saignée opérée en matière d'emploi administratif entre 2004 et 2012 et les nouveaux enjeux de l'administration de l'Ecole qui se présentent à nous et ne sont absolument pas pris en compte. De plus, en dépit de son ambition affichée de n'être qu'une super structure, la réforme territoriale de l'Etat nous semble être une source de complexité donc de moyens consommés.

S'agissant des moyens d'enseignement, nous nous félicitons qu'un traitement particulier soit fait sur les zones rurales et les départements qui s'engagent, à travers la signature d'un protocole pluriannuel, dans des processus d'aménagement du tissu scolaire dans les zones de baisse démographique les plus sensibles. L'UNSA Education soutient cette démarche responsable dès lors que les initiatives viennent de la communauté éducative de proximité, avec pour objectif commun la qualité de l'offre éducative (scolaire mais aussi périscolaire) en milieu rural. Toute entrée uniquement pilotée par la volonté de supprimer des moyens n'aurait pas de sens.

Cependant, là encore, les suppressions effectuées dans le passé pèsent particulièrement sur le département de la Gironde. Tant que ce retard ne sera pas réglé, vous n'améliorerez pas la situation des autres départements sur le dispositif « plus de maîtres que de classes », la scolarisation des moins de 3 ans, le remplacement, la formation continue et les RASED toujours décimés.

Cela devient malheureusement un leitmotiv de demander un plan de rattrapage pour ce département. Ainsi dans le 1^{er} degré, même si vous prévoyez un P/E amélioré pour ce département, l'écart continue de se creuser avec la moyenne académique. **L'UNSA Education demande un plan d'urgence de 22 postes 1^{er} degré pour la Gironde qui atteindrait ainsi un P/E à 5,1 ce qui ne serait pas indécent pour l'équité de traitement des élèves en France.**

Dans le second degré, la poussée démographique en lycée ne peut être prise en compte qu'en supprimant le financement d'options facultatives non linguistiques, ce que nous regrettons.

En LP, même si le prévisionnel est le même qu'en 2015, il se traduira par une perte de 30 ETP et dégradera les conditions de scolarité des élèves et de travail des enseignants.

Globalement, là encore, le département de la Gironde concentre la plus grande partie de la hausse démographique en lycée comme en collège et l'écart continue à se creuser avec les taux d'encadrement académiques.

Concernant la nouvelle ambition pédagogique en collège, nous apprécions que les dotations soient clairement identifiées. Cependant 2 départements seront bien en deçà du taux d'encadrement moyen de l'académie : la Gironde et les Landes.

L'UNSA Education demande un plan d'urgence de 16 postes pour les collèges de Gironde et 5 postes pour les Landes, qui leur permettraient d'atteindre un H/E de 1.217 en collège, ce qui ne serait pas indécent pour l'équité de traitement des élèves en France.

*Pour les élus UNSA Education au CTA,
Evelyne FAUGEROLLE
Secrétaire Régionale*



UNSA Education Aquitaine 33bis rue de Carros 33800
BORDEAUX • Tél. : 07.79.80.12.99 • aquitaine@unsa-education.org • <http://unsaeducationaquitaine.wordpress.com/>